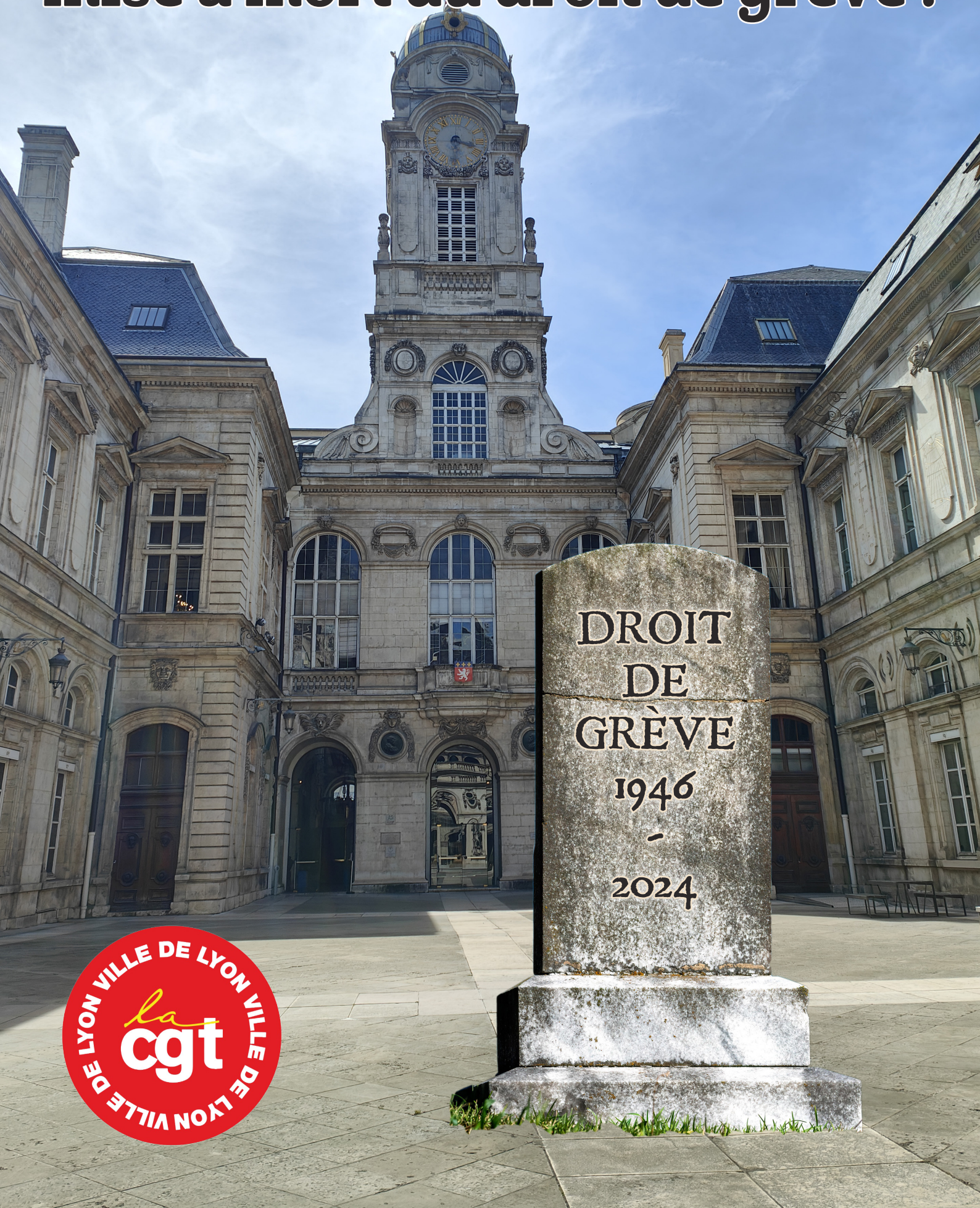


Ne soyez pas complice de la mise à mort du droit de grève !



Un exécutif de progressistes ne peut pas faire ça !

Lors du prochain conseil municipal, l'exécutif de la ville de Lyon va vous demander de vous prononcer sur la restriction du droit de grève dans les crèches et les écoles.

Il est important que vous preniez conscience de ce que vous allez faire et des conséquences néfastes demain. La loi de 2019 de réforme de la fonction publique, qui a notamment vu l'application obligatoire des 1607 heures, donnait **la possibilité ou NON** de mettre en place la restriction du droit de grève dans différents services publics comme :

- La collecte et le traitement des déchets ménagers ;
- Le transport public des personnes ;
- L'aide aux personnes âgées et handicapées ;
- L'accueil des enfants de moins de 3 ans ;
- L'accueil périscolaire ;
- La restauration collective et scolaire.

Aujourd'hui la restriction veut s'attaquer à ces services et demain ?

Ces restrictions voulues par l'exécutif de la République En Marche n'ont qu'un seul but. Lutter plus efficacement contre les futurs mouvements sociaux qui devaient se mettre en place comme la réforme des retraites...

Demain, c'est le statut de la fonction publique qui sera attaqué, avec comme seule ambition la fin du statut et donc l'égalité de traitement transformant le service public en un service marchand.

Comment pourrons nous nous opposer demain aux lois scélérates qui n'ont que pour but la marchandisation du service public avec les restrictions que vous nous imposerez si vous votez cette délibération?

Lois contre lesquels vos différents mouvements politiques s'opposent nationalement !

En votant la restriction du droit de grève vous contraindrez de nombreux d'agents qui n'ont pas les moyens de choisir entre la qualité du service public, leurs conditions de travail et leur salaire.

En votant la restriction du droit de grève vous priverez d'une journée entière de salaire des agents qui sont déjà les agents les plus mal payés de la ville.

En votant la restriction du droit de grève c'est encore les femmes que vous ciblerez car les services concernés sont essentiellement les services féminins.

Par le passé, à travers les différents mouvements sociaux et la justice, la CGT a réussi à bloquer cette restriction.

Aujourd'hui, c'est **VOUS** qui devez prendre vos responsabilités et ne pas avoir des discours à géométrie variable.

Les actes et les décisions que vous prenez aujourd'hui auront des conséquences demain.

NOUS, nous accepterons JAMAIS les restrictions sociales !



Rejoignez la CGT pour défendre le service public,
nos emplois et nos conditions de travail !

10 rue Joseph SERLIN 69001 LYON

Tél : 04 72 10 39 46

cgtvilledelyon.fr

